

ELECTRICITÉ: LA FIN DES CONTRATS RÉGULÉS

IL FAUT QUE TOUT CHANGE POUR QUE RIEN NE CHANGE !
(LE GUÉPARD DE VISCONTI)



QUI EST CONCERNÉ ?

Conformément à l'article L.337-9 du code de l'énergie, les entreprises dont la puissance de raccordement est supérieure à 36 kVA ne pourront plus bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2016.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Si votre entreprise a souscrit un contrat en Tarif Jaune ou Tarif Vert auprès d'EDF, vous devez signer un nouveau contrat, avec l'opérateur de votre choix, avant le 31/12/2015.

CHANGER DE CONTRAT ?

Votre entreprise peut souscrire une offre à prix de marché à tout moment avant le 31 décembre 2015, sans préavis ni indemnités de résiliation pour votre contrat d'électricité au tarif réglementé actuel, auprès du fournisseur de votre choix.

Au préalable, nous vous conseillons de comparer les différentes offres d'électricité à prix de marché proposées par les fournisseurs d'énergie afin de souscrire un nouveau contrat adapté aux besoins de votre entreprise.

RSW pourra vous aider dans votre décision et vous accompagner pour comparer, optimiser et choisir le meilleur fournisseur.

LES ÉLÉMENTS DE VOTRE NOUVELLE FACTURE.

Vos nouvelles factures venant de votre fournisseur d'énergie comporteront 3 postes importants: Transport, Energies et Taxes.

LE TRANSPORT pour lequel un tarif réglementé continuera à exister: « LE TURPE ». Les puis-

sances souscrites à palier restent d'actualité.

La valorisation des optimiseurs sur la base de la puissance souscrite restera possible. Elle est du même ordre de grandeur que dans les tarifs historiques (voir page 2)

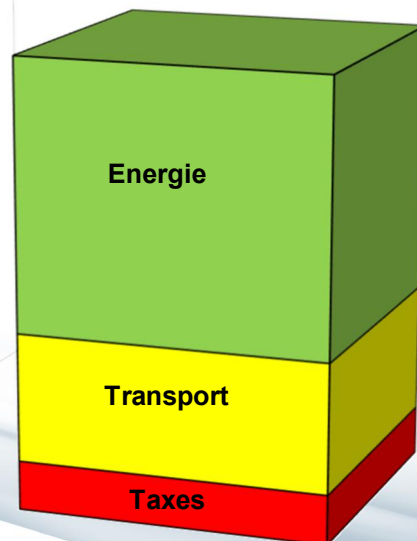
L'ÉNERGIE pour laquelle le fournisseur est libre du prix négocié. Les variables de calcul seront influencées par la durée du contrat, le profil de l'installation, la prévisibilité des volumes engendrés et la capacité d'effacement ponctuel et partiel du client.

Les fonctions de « profilages », « d'effacement ponctuel d'énergie », et de calcul prévisionnel sur 10 jours de votre courbe de charge seront vos outils de négociation pour obtenir le plus juste prix.

LES TAXES

Les taxes usuelles et actuelles restent d'actualité.

L'optimiseur n'a que peu d'effet si ce n'est sur le volume d'énergie qui s'applique à la CSPE.



LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION CONSERVE CES LIMITES.

Les optimiseurs continueront d'éviter les travaux importants d'infrastructures:

- Rester en deçà de 36 kVA:

Permet d'encadrer et de réguler la puissance appelée avec une surveillance de chaque phase.

Il n'y aura pas de délai d'intervention de branchement

- Rester en deçà de 250 kVA:

Evite la mise en place de transformateur, de cellules de protection et du local technique.

Il n'y aura pas de délai d'intervention de branchement.

EXEMPLES DE VALORISATION DE LA PART TRANSPORT

• HÔTEL 4 ÉTOILES



Paramètres du contrat

Energie/ an	1630951 kWh
Puissance souscrite sans gestion RSW	278kW
Puissance souscrite avec Gestion RSW	230 kW

Gestion RSW: Sans ou avec

Composante de gestion (€/mois)	5.74	5.74
Composante de soutirage (€/mois)	2347.71	2207.03
Part Puissance	241.78	193.66
Part Energie	2105.93	2013.37
Composante de comptage (€/mois)	100.54	100.54
Composante annuelle de l'énergie réactive (€/mois)	151.59	4.53
Contribution tarifaire d'acheminement (€/mois)	94.12	81.10
TOTAL (€/mois)	2669.70	2398.94
Soit, en c€/kWh	1.99	1.81
Économies annuelles	3249 €/an	Soit 67,69 €/kW /an

• UN CENTRE COMMERCIAL



Paramètres du contrat

Energie/ an	3500000 kWh
Puissance souscrite sans gestion RSW	750 kW
Puissance souscrite avec gestion RSW	610 kW

Gestion RSW: Sans ou avec

Composante de gestion (€/mois)	5.74	5.74
Composante de soutirage (€/mois)	4825.62	4358.92
Part Puissance	1342.50	1091.90
Part Energie	3483.12	3267.02
Composante de comptage (€/mois)	100.54	100.54
Composante annuelle de l'énergie réactive (€/mois)	0	0
Contribution tarifaire d'acheminement (€/mois)	391.75	323.99
TOTAL (€/mois)	5323.65	4789.19
Soit, en c€/kWh	1.83	1.64
Économies annuelles	6413€/an	Soit 45€/kW /an

ANALYSE ET CONCLUSIONS

IL FAUT QUE TOUT CHANGE POUR QUE RIEN NE CHANGE !



DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le changement des compteurs d'énergie électrique pour les compteurs **PME PMI**. Et la solution de mesure avec le **TIC EVOLUTE**

Un produit original **RSW**

COMME AUPARAVANT..

Les obligations techniques entre livraisons BT (400V) et HTA (20.000 V) sont maintenues.

L'investissement d'un transformateur pour les demandes de raccordement supérieures à 250 kVA reste d'actualité.

COMME AUPARAVANT..

Nous valoriserons l'intérêt de nos systèmes, pour part sur le transport et sa puissance souscrite et pour part sur le volume d'énergie régulée.

QUE PEUX FAIRE RSW POUR VOUS?.

POUR TOUS NOS CLIENTS ACTUELS, RSW peut fournir les profils de consommations qui serviront à établir un projet de consultations et ce même pour les anciens Tarifs Jaunes dont ERDF ne dispose d'aucune information de profil de puissance.

POUR TOUS NOS AUTRES CLIENTS, RSW peut modéliser le profil de charge devant être suivi par un futur optimiseur.

Ces informations serviront de base à l'assistance de décision pour le choix d'un fournisseur d'énergie.

CERTAINES CHOSES CHANGENT QUAND MÊME...

...RSW L'INNOVATION !

-Innovation RSW en lançant sa nouvelle gamme **EVOLUTE** dont le premier produit est le **TIC EVOLUTE** (outil indispensable pour les compteurs PME PMI.)

-Innovation RSW, création d'un nouveau service de prévisions des profils de consommations et de perspectives de consommations mensuelles à venir.

-Innovation RSW mise en place de nouveaux services Webserveur.